



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
9 novembre 2001
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2002

28 janvier-8 février 2002, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération de pays et questions connexes

Deuxième cadre de coopération avec le Guyana (2001-2003)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	2
I. La situation en matière de développement vue sous l'angle du développement humain durable.	3-8	2
II. Résultats et enseignements de la coopération antérieure.	9-15	3
III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés	16-26	5
A. Stratégie	16-18	5
B. Domaines d'activité.	19-26	6
IV. Arrangements de gestion	27-30	8
A. Gestion des programmes	27-28	8
B. Mobilisation des ressources	29	8
C. Supervision, examen et suivi	30	8
Annexe		
Objectifs de mobilisation des ressources pour le Guyana (2001-2003)		10



Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération de pays (CCP) concernant le Guyana (2001-2003) a été élaboré par le Gouvernement en consultation étroite avec le PNUD. Comme le premier CCP, il s'efforce de choisir des orientations et d'adopter des stratégies permettant une utilisation optimale des ressources et autres formes d'assistance fournies par le PNUD pour satisfaire certains des besoins les plus pressants du Guyana en matière de développement, s'agissant notamment de promouvoir un développement humain durable. L'élaboration du deuxième CCP a également bénéficié des informations fournies par les programmes et politiques en cours des divers organismes du secteur social et d'une évaluation de l'appui que le PNUD sera en mesure d'apporter à ces organismes dans le cadre de leurs efforts en faveur du processus de développement du Guyana.

2. Le deuxième CCP prend en compte les stratégies prospectives du Gouvernement, qui sont axées sur la question de la pauvreté, considérée comme l'obstacle le plus important au développement durable. Les nouvelles données utilisées pour renseigner ces stratégies ont été fournies par l'Enquête sur le niveau de vie de 1999-2000, qui avait pour objectif général de mesurer l'impact des programmes économiques et sociaux du pays sur la pauvreté et des politiques, plans et stratégies proposés dans la Stratégie nationale de développement récemment formulée et le cadre stratégique provisoire de lutte contre la pauvreté.

I. La situation en matière de développement vue sous l'angle du développement humain durable

3. Après son accès à l'indépendance, en 1966, le Guyana a connu un taux de croissance économique moyen de 7,5 % par an jusqu'en 1975, année où une série de chocs externes ont entraîné un ralentissement brutal de l'économie. Au cours des 13 années qui ont suivi (1975-1988), celle-ci a régressé, la baisse cumulée du produit intérieur brut (PIB) réel atteignant 20,8 %, ce qui a inévitablement conduit à une dégradation de l'infrastructure sociale et physique du pays.

4. En 1989, sur les conseils des organismes issus des Accords de Bretton Woods et des membres de la communauté des donateurs, un programme de redressement économique a été lancé, qui visait à instaurer une économie de marché. Les principaux objectifs de ce programme, qui restent d'actualité avec quelques modifications, sont d'établir l'équilibre entre les secteurs intérieur et extérieur, de promouvoir une exploitation plus rationnelle des ressources et de parvenir à un degré de compétitivité plus élevé sur le plan international. L'économie a bien réagi et, de 1991 à 1997, le taux de croissance du PIB a été en moyenne de 7,1 % par an. Toutefois, depuis 1998, la croissance du PIB s'est quelque peu ralentie (-1,3 % en 1998 et 3 % en 1999), ce qui révèle l'extrême fragilité de l'économie, celle-ci restant vulnérable aux chocs internes et externes.

5. Malgré l'amélioration récente des performances économiques, accompagnée d'augmentations importantes des dépenses publiques dans le secteur social (de 4 % en 1991 à 20 % en 1999), la pauvreté demeure un problème critique. Celle-ci a baissé de manière marquée depuis 1993, mais l'enquête sur le niveau de vie de 1999 a indiqué que 35 % de la population du pays vivaient dans une pauvreté extrême, et 19 % dans un état de pauvreté critique. C'est dans l'arrière-pays et dans les zones côtières rurales que l'on trouve le plus de pauvreté, avec d'importantes poches dans les zones urbaines. De ce fait, aussi bien la Stratégie de développement nationale que le cadre stratégique provisoire de lutte contre la pauvreté ont souligné la nécessité de parvenir à une répartition géographique équitable de l'activité économique, si l'on veut un développement social et économique durable et pouvoir éliminer la pauvreté dans un avenir prévisible.

6. Le Gouvernement reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue pour réduire la pauvreté. Il a conscience aussi de la pénurie de compétences individuelles et de capacités institutionnelles à tous les niveaux de la structure économique et sociale du pays et a demandé à la communauté des donateurs de l'aider à corriger la situation. Les performances économiques médiocres du pays ont eu un effet très négatif sur le secteur social. Les systèmes d'éducation et de santé se sont dégradés de manière brutale. Les efforts récents ont certes permis d'améliorer quelque peu l'infrastructure sanitaire et celle de l'enseignement, mais la pénurie de

personnels qualifiés dans ces domaines et d'autres domaines du secteur public a fait notamment que le taux d'alphabétisation, le taux de mortalité (surtout infantile et maternelle) et la fréquence des maladies transmissibles, ne se sont pas sensiblement améliorés. En fait, le pays continue à enregistrer une émigration permanente de professionnels et techniciens qualifiés à la recherche d'emplois mieux payés et de meilleurs services sociaux pour eux-mêmes et leurs familles. Ces phénomènes et les problèmes qu'ils ont engendrés n'ont guère été quantifiés en raison de l'absence ou de l'insuffisance de données relatives au secteur social.

7. L'absence de données se fait particulièrement sentir lorsqu'il s'agit de suivre la propagation rapide du VIH/sida dans le pays. Selon les estimations des autorités nationales, le VIH/sida touche 4 à 5 % de la population, les concentrations les plus élevées de personnes infectées se trouvant dans la tranche d'âge productive de 15 à 39 ans. En l'absence quasi complète de systèmes de soutien, on s'attend à ce que les effets de cette situation sur un secteur sanitaire déjà faible soient dévastateurs. Les estimations relatives à la main-d'oeuvre indiquent un taux d'inactivité de plus de 40 %, alors que le chômage serait inférieur à 10 %. On en déduit que le taux de dépendance du pays est extrêmement élevé et augmentera probablement. On a soutenu avec quelque raison que les effets de l'effondrement du secteur social sont ressentis davantage par les femmes, bien que la pénurie de compétences leur ait permis de progresser relativement facilement dans de nombreux domaines de la vie active. Aux termes de la Constitution du Guyana, il n'existe pas d'obstacle majeur empêchant les femmes et les jeunes filles d'accéder à l'éducation ou à l'emploi mais, dans la réalité, l'effondrement complet des institutions du secteur social leur a enlevé un grand nombre de ces choix. Elles passent leur vie à soutenir des familles étendues du fait de l'absence ou du nombre insuffisant de garderies, d'écoles, de services de santé et d'institutions pour les soins aux personnes âgées. De ce fait, les femmes n'ont pas été en mesure de participer au processus de prise de décisions et leur participation à la vie publique a diminué ces derniers temps.

8. Si les femmes des zones côtières et urbaines se retrouvent isolées en raison du temps qu'elles doivent consacrer aux tâches quotidiennes, les populations indigènes continuent à vivre en marge du développement économique, des services sociaux, de

l'infrastructure publique de base et de la vie nationale, du fait qu'elles se trouvent géographiquement dans l'arrière-pays peu peuplé et difficile d'accès.

II. Résultats et enseignements de la coopération antérieure

9. Le Gouvernement a conscience du fait que le PNUD possède certaines caractéristiques uniques qui lui permettent de fournir une aide dans des domaines critiques particuliers. Au cours de la période couverte par le premier CCP, les activités se sont concentrées sur les quatre domaines suivants : a) renforcement des capacités pour l'élimination de la pauvreté et le développement humain durable; b) gouvernance, développement institutionnel et renforcement du consensus; c) formation en matière d'emploi productif, de création de revenus et de compétences pour des moyens d'existence durables; et d) formulation coordonnée des politiques, cadres réglementaires appropriés, développement institutionnel et mise en valeur des ressources humaines pour la durabilité de l'environnement. Le rapport d'examen pour le Guyana a constaté que l'orientation principale du premier CCP reflétait les objectifs de développement du Gouvernement ainsi que la façon dont le système des Nations Unies envisage l'aide au développement.

10. Le premier domaine d'action prioritaire, à savoir le renforcement des capacités pour l'élimination de la pauvreté et le développement humain durable, a contribué au développement social et politique du Guyana en aidant le Gouvernement à élaborer un cadre stratégique national de lutte contre la pauvreté, qui permettra au pays de bénéficier de l'annulation de plus de 25 millions de dollars de dettes par an dans le cadre de l'Initiative en faveur de l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, dans sa version améliorée. En outre, les activités menées dans ce domaine d'action prioritaire ont contribué à développer les compétences des personnels des organismes publics et de la société civile luttant contre la pauvreté. Une aide a également été fournie pour élaborer et mettre en oeuvre des programmes de renforcement des capacités de collecte et d'analyse de données statistiques au niveau national; aider le Ministère de la santé à développer les capacités nécessaires pour la mise en oeuvre du Plan sanitaire national; développer des systèmes et former des spécialistes dans divers domaines relatifs à la planification, l'utilisation et la gestion des ressources

humaines; et soutenir le processus de consultation pour l'élaboration de la version définitive du cadre stratégique provisoire de lutte contre la pauvreté. On a également mis l'accent sur l'informatique en tant qu'outil de développement avec la mise en place du Programme de constitution de réseaux pour le développement durable, dont l'objet est de combler le fossé numérique et de favoriser la bonne gouvernance, en améliorant la transparence de l'administration et l'accès à l'information. Dans le cadre de ce programme, de nombreux organismes publics, organisations non gouvernementales et partenaires ont été encouragés à établir des sites Web et procéder à des échanges d'informations et ont reçu une aide à cet effet.

11. Le rapport d'examen pour le Guyana a mentionné aussi que les ressources du PNUD étaient en baisse et que les moyens disponibles pour mettre en oeuvre des programmes restaient faibles, en raison du taux élevé de renouvellement du personnel. Le rapport a recommandé en conséquence que l'assistance future porte surtout sur les activités de mobilisation concernant les questions de développement humain durable et sur un nombre limité de programmes. En outre, il a appuyé la proposition que le Gouvernement conduise le processus de sélection, d'élaboration et d'exécution des projets. La stratégie élaborée pour atteindre l'objectif général du deuxième domaine d'action prioritaire (gouvernance, développement institutionnel et renforcement du consensus) prévoyait la fourniture d'une aide au processus de réforme constitutionnelle et de participation démocratique, ainsi que la défense et la promotion des droits civils. Des résultats positifs importants ont été obtenus dans ce domaine. L'assistance du PNUD a grandement contribué à l'efficacité du dispositif consultatif mis en place pour recueillir l'avis des citoyens guyaniens sur la réforme constitutionnelle et à l'organisation et la mise en oeuvre d'un programme national d'information et d'éducation sur les questions constitutionnelles. En outre, dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la capacité de la société civile à participer aux divers aspects de la vie démocratique, le PNUD a aidé à la création de l'Institut de formation aux techniques de direction pour les femmes, dans lequel de nombreuses femmes ont reçu une formation qui a amélioré leur aptitude à identifier les objectifs de développement et à élaborer et mettre en oeuvre des politiques en vue de leur réalisation. L'apport du PNUD dans le cadre du deuxième domaine d'action prioritaire du premier CCP

a contribué pour beaucoup à réduire l'instabilité politique qui a fait suite aux élections générales de 1997 et à assurer le succès des élections nationales qui ont eu lieu deux ans avant la date limite prévue par la Constitution.

12. Le troisième domaine d'action prioritaire était la promotion en matière d'emploi productif, de création de revenus et de compétences pour des moyens d'existence durables. L'objectif général était ici d'améliorer la production et la productivité des petites exploitations rurales et du secteur agricole de l'arrière-pays ainsi que de la jeunesse urbaine et périurbaine et des personnes marginalisées en raison de leur sexe. Pour la réalisation de cet objectif, le PNUD a fourni une aide pour l'élaboration de cadres d'action, de politiques et de stratégies cohérents afin de faciliter la création de microentreprises; l'élaboration de systèmes de microcrédit et l'amélioration de l'accès à ces systèmes; la formation des petits entrepreneurs en matière de commercialisation, de gestion et de comptabilité; et l'amélioration de l'accès aux marchés et à d'autres services.

13. Le dernier domaine d'action prioritaire du premier CCP était le renforcement des capacités nationales de protection, de conservation et de gestion de l'environnement. Le PNUD a aidé au renforcement des capacités institutionnelles de l'Agence pour la protection de l'environnement, de la Commission des forêts du Guyana, du Bureau national de normalisation pour la mise en oeuvre des normes 9000 (qualité) et 14000 (gestion de l'environnement) de l'Organisation internationale de normalisation et la mise en place du Programme international Iwokrama de protection de la forêt ombrophile. Le PNUD a également aidé à l'élaboration de stratégies et de systèmes pour résoudre les problèmes de gestion des déchets solides du Guyana, en mettant l'accent en particulier sur la création de partenariats au niveau des communautés, et fourni une assistance au système scolaire pour sensibiliser la jeunesse aux questions relatives à l'environnement.

14. Sur le plan conceptuel, le premier CCP a constitué pour les organismes gouvernementaux une approche nouvelle de l'utilisation du soutien et de l'aide du PNUD. Dans le deuxième CCP, d'autres efforts seront faits en vue d'une adaptation à l'approche-programme, changement considéré comme particulièrement pertinent pour remédier au manque général de capacités du Gouvernement pour la

planification et la gestion des programmes et l'utilisation efficace des ressources fournies par les donateurs pour les différents projets. Pour ce qui est des capacités, le besoin le plus pressant reste de permettre au Gouvernement de résoudre ses difficultés à utiliser la totalité des ressources mises à disposition par les donateurs. On a attribué les problèmes de capacités dans ce domaine à deux causes : a) le Gouvernement ne disposait pas des capacités professionnelles, techniques et institutionnelles et des capacités d'encadrement nécessaires pour absorber toutes les ressources disponibles dans de nombreux secteurs essentiels; et b) certains secteurs et institutions recevaient en surabondance des ressources fournies par les donateurs simplement parce qu'ils avaient la capacité de les absorber et que les donateurs devaient remplir leurs objectifs de dépenses. Aussi le rapport d'examen pour le Guyana a-t-il recommandé que le prochain CCP contribue à renforcer les capacités nationales de coordination, notamment en étudiant la possibilité de créer un groupe autonome de mise en oeuvre du programme afin de renforcer la capacité d'exécution des entités nationales.

15. L'argument en faveur d'un recours plus systématique à l'approche-programme et du renforcement des capacités nationales de coordination et d'exécution de projets se trouve conforté par les enseignements tirés du premier CCP. Deux de ces enseignements sont la nécessité d'impliquer davantage les parties prenantes dans l'élaboration des programmes et, lorsque les compétences nécessaires ne sont pas disponibles, de mettre en place un système de sous-traitance afin de préserver l'intégrité du programme et d'assurer la formation des parties prenantes et l'acquisition par ces dernières des différents niveaux de compétences nécessaires.

III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés

A. Stratégie

16. Le Gouvernement et le PNUD ont convenu que l'essentiel de l'aide du PNUD au Guyana pendant la période du deuxième Cadre de coopération de pays (CCP) devrait avoir pour objectif d'étayer les politiques et les programmes visant à supprimer la pauvreté dans le pays. Les domaines du développement économique et social pour lesquels le Gouvernement a

demandé expressément l'aide du PNUD répondent aux buts et objectifs esquissés dans le Bilan commun de pays et recourent des domaines d'activité spécifiques du PNUD. Dans le bilan commun de pays, on a recensé plusieurs domaines où les efforts visant à alléger la pauvreté sont entravés en raison notamment d'une faiblesse des structures de gestion publique (par exemple, les systèmes et procédures administratifs aux niveaux national et institutionnel) qui tient aux capacités limitées du pays en ressources humaines et à l'insuffisance des données et des informations nécessaires à l'élaboration de politiques appropriées et à la prise de décisions. En conséquence, le Plan-cadre triennal des Nations Unies pour l'aide au développement, instrument de programmation conjointe des institutions des Nations Unies, a adopté une approche fondée sur les droits. Cette approche part tout simplement de l'idée que le peuple est en droit d'avoir des conditions de vie minimales et que les administrateurs qu'il a élus ont le devoir de les lui faciliter et de lui en ouvrir l'accès. Aussi, les programmes de l'équipe de pays de l'ONU portent-ils sur des mesures visant à satisfaire les besoins fondamentaux de l'être humain et, par là, à atténuer ou supprimer la pauvreté.

17. Dans les documents statistiques de lutte contre la pauvreté ou de développement national, il est admis que l'on ne saurait retenir un facteur particulier comme étant la cause unique de la pauvreté dans le pays. C'est plutôt la conjonction de mesures, actions et omissions diverses et interdépendantes qui est la cause de la pauvreté. Il est donc évident que le PNUD, vu ses ressources limitées, ne sera pas en mesure d'apporter une aide appréciable à l'ensemble des activités qu'il faut entreprendre immédiatement et à moyen terme si l'on veut que le pays obtienne dans sa lutte contre la pauvreté des résultats suffisamment marquants pour que ses citoyens en ressentent réellement les effets. C'est pourquoi, il a été convenu que le PNUD axera essentiellement son action sur les problèmes et les domaines où il jouit d'avantages comparatifs : campagne de promotion; ouverture d'un dialogue de fond; mobilisation de ressources; et coordination de l'aide extérieure. Dans ces domaines, il est possible de tirer parti des qualités d'objectivité du PNUD et de son excellente réputation quand il s'agit de diriger et de coordonner les efforts concernant des problèmes électoraux et constitutionnels au titre de la bonne gestion des affaires publiques. De surcroît, la façon dont il a mené dans le district de Rupununi-nord un

programme protéiforme visant à réduire la pauvreté en garantissant des moyens de subsistance durables a été fortement appréciée.

18. Les donateurs locaux élargissent leurs objectifs. Les grands bailleurs de fonds continuent à financer des projets d'infrastructure, et la Banque interaméricaine de développement se penche par ailleurs sur des questions liées aux technologies de l'information et sur la réforme du secteur public. La Banque mondiale soutient de son côté une réforme du secteur financier. Les institutions des Nations Unies apportent leur appui à des projets intéressant le secteur social : le Fonds des Nations Unies pour l'enfance intervient quand il s'agit de problèmes intéressant les enfants et les femmes, et les droits de l'enfant, et le Bureau sanitaire panaméricain quand il s'agit de maladies transmissibles, dont le VIH/sida. En conséquence, il a été convenu que le PNUD se concentrerait tout particulièrement sur les domaines suivants : renforcement des capacités en vue de l'élimination de la pauvreté, notamment amélioration/ouverture de perspectives économiques; gestion des affaires publiques; et mise en valeur des ressources humaines en vue d'assurer la stabilité de l'environnement.

B. Domaines d'activité

Renforcement des capacités en vue de la suppression de la pauvreté

19. En raison de l'émigration de très nombreux Guyaniens depuis les années 80, du niveau relativement médiocre des salaires dans le secteur public et des structures moribondes de nombre des institutions censées contribuer au développement économique et social du pays, la capacité de Guyana de gérer ses propres affaires s'est sensiblement dégradée. Dans de nombreux domaines, il ne semble pas que le pays dispose de capacités solides et durables pour : déceler les possibilités de développement, reconnaître les obstacles qui entravent la concrétisation de ces possibilités; entreprendre des analyses permettant de décider des meilleures politiques à suivre pour appréhender ces possibilités et surmonter ces obstacles; formuler des plans et des stratégies d'application des politiques; mobiliser les personnes, les groupes et les systèmes afin de garantir la réalisation des buts et objectifs des plans et des stratégies; ou évaluer et estimer les incidences ou les résultats des processus de mise en oeuvre. Les ressources du PNUD serviront à

apporter un soutien dynamique et synergique qui permettra d'atteindre les objectifs visés : le renforcement des capacités nationales et, partant, la suppression de la pauvreté. Aucun effort ne sera épargné pour mettre en place des partenariats et mobiliser des ressources autres que les ressources de base provenant de donateurs aussi bien nationaux qu'étrangers, afin que la lutte contre la pauvreté ait des effets particulièrement marquants et durables.

20. En ce qui concerne le renforcement des capacités, il interviendra par-dessus tout dans le domaine des technologies de l'information, non seulement sur le plan de l'informatisation et de l'utilisation de l'Internet, mais aussi par la diffusion rapide des informations et des connaissances, composantes essentielles du processus de développement. Avec l'aide du PNUD, le Gouvernement mettra à jour la base théorique de la première version du Programme de constitution de réseaux pour le développement durable, afin d'en faire un catalyseur du changement sur le plan de l'application des meilleures pratiques et de l'utilisation des technologies de l'information, et d'élargir ainsi divers aspects du programme de développement. À ce titre, un programme de réforme globale sera lancé qui débouchera sur le partage d'informations et la communication par des moyens électroniques, lequel interviendra dans un premier temps, à titre de projet pilote, entre les différents ministères du secteur social. Ces moyens permettront par ailleurs de suivre et d'évaluer constamment la mise en oeuvre des programmes convenus.

21. Au Guyana, les systèmes officiels de collecte et d'analyse des données ne sont guère efficaces. Il arrive souvent que l'information que l'on peut obtenir des différents ministères de tutelle ne soit pas compatible et ne concorde pas avec celle qui est fournie par le Bureau des statistiques, ce qui rend difficile la mise au point de politiques et de stratégies. C'est pourquoi, le Gouvernement souhaite continuer à coopérer avec le PNUD pour renforcer et mettre à jour tout son système de statistiques. Le Programme comprendra deux phases. Premièrement, on évaluera la situation existante. Deuxièmement, on renforcera le Bureau de statistiques et les services de statistiques des ministères, en procédant à toutes les restructurations nécessaires de leurs organisations; des connexions électroniques seront mises en place sur l'ensemble du secteur des services publics; les équipements

nécessaires seront fournis et les cadres, les techniciens et les agents de services recevront une formation.

22. Les efforts déployés en faveur de la création d'emplois productifs et de revenus viseront essentiellement deux groupes : les Amérindiens et les femmes. Les Amérindiens du Guyana sont le groupe ethnique le plus pauvre du pays. Le deuxième cadre de coopération de pays (CCP) prendra le relais du premier, au titre duquel le PNUD avait lancé un projet pilote dans une des régions amérindiennes, consistant à fournir aux Amérindiens des crédits et des services consultatifs et à les former à la commercialisation des produits de leurs terres et de leur artisanat. Pendant la période du deuxième CCP, le PNUD élargira ce programme à d'autres régions. L'expérience acquise à ce jour apportera aux décideurs nationaux des renseignements qui les aideront à mettre en place un environnement favorable à l'octroi de microcrédits et au développement de microentreprises et à lancer des programmes de développement dans les régions de l'intérieur, visant particulièrement la population amérindienne. Les résultats attendus sont les suivants : augmentation et diversification de la production dans les zones amérindiennes, amélioration des conditions de vie et du bien-être dans les régions habitées par des Amérindiens et réduction considérable de la pauvreté liée au revenu dans la population amérindienne.

23. De même, le sous-programme destiné aux femmes élargit et renforce celui qui avait été mis en place par le PNUD pendant la période du premier CCP. Le PNUD continuera non seulement à favoriser l'organisation de groupes de femmes pour qu'elles lancent des microentreprises rentables, mais aussi à apporter une aide sur le plan de la formation des femmes pour qu'elles acquièrent des qualités de chef d'entreprise et des compétences nécessaires à l'amélioration de leur situation économique. Il devrait en résulter un élargissement et un approfondissement de la base des compétences et des connaissances des femmes dans de nombreuses régions du Guyana et, par conséquent, une augmentation de leur revenu.

Gestion des affaires publiques

24. Le PNUD continuera à soutenir les efforts visant à mettre en place un système démocratique ouvert. Le programme de la gouvernance s'efforcera de donner aux Guyaniens une plus grande voix au chapitre quand il s'agira de déterminer le type de société dans laquelle ils souhaitent vivre et la manière dont cette société

devrait être gérée, et il visera en outre à réduire le plus possible les difficultés liées à l'incertitude et à l'imprévisibilité de l'avenir, en envisageant une série de scénarios futurs auxquels la société devra se préparer. Pendant la période du second CCP, l'attention sera portée sur les aspects impératifs de la participation démocratique qui n'avaient pas été entièrement abordés au titre du premier CCP. C'est ainsi que le Gouvernement a recensé les points suivants où le PNUD peut intervenir : maintien de l'appui au processus de la réforme constitutionnelle; équité entre hommes et femmes, dans le contexte de la responsabilisation sur le plan du développement; renforcement des institutions et organes de gouvernance locaux, municipaux, régionaux et nationaux; maintien de l'appui aux arrangements institutionnels régissant le système électoral; et action en faveur des activités de concertation et des consultations pour le renforcement du consensus, ainsi que développement institutionnel de la Commission des relations raciales, dont la création est proposée. La coopération du PNUD dans ce domaine d'intervention devrait se traduire par des progrès tangibles sur les plans suivants : élaboration de mécanismes visant l'intégration sociale, tels que la Commission des relations raciales; mise en place d'un mécanisme électoral efficient et intégralement institutionnalisé; réalisation d'un large consensus sur les questions et les défis urgents en matière de développement national; réforme de la Constitution actuelle; et renforcement et démocratisation des institutions chargées de la gouvernance aux niveaux central, régional, municipal et local, en se fondant sur des principes d'équité dans l'accès et de participation sans exclusive.

Mise en valeur des ressources humaines à des fins de stabilité environnementales

25. Le Gouvernement du Guyana a accepté que le PNUD continue à apporter son soutien à la formation de fonctionnaires relevant de l'Agence de la protection de l'environnement, de la Commission guyanienne de la géologie et des mines, de la Commission guyanienne des forêts et du Bureau national de normalisation. En outre, aucun effort ne sera épargné pour que ces agences soient en mesure de s'acquitter de leurs mandats en ce qui concerne notamment l'aide à la formulation et à la mise à jour des textes législatifs, des stratégies et des programmes de travail. À la demande du Gouvernement, le PNUD engagera le dialogue avec certaines collectivités afin de sensibiliser ces dernières

aux problèmes d'environnement concernant la forêt, les mines et l'assainissement de l'habitat urbain. Dans le cadre de l'aide apportée à la préservation et à la gestion efficace de l'environnement, on s'efforcera parallèlement de donner une place prédominante à la suppression de la pauvreté, d'aider les populations indigènes et de leur ouvrir des perspectives économiques.

26. On s'attend que l'Agence de la protection de l'environnement continuera à étoffer sa capacité d'entreprendre les nombreuses tâches qui lui incombent d'ici la fin de la période correspondant au second CCP, et que la réorganisation et le renforcement de la Commission guyanienne des forêts et de la Commission guyanienne de la géologie et des mines, lancés lors du premier CCP, auront considérablement progressé à la fin du second. De surcroît, la capacité du Bureau guyanien des normes aura été considérablement renforcée de sorte qu'il sera beaucoup mieux en mesure de garantir l'application et le respect des régimes de l'Organisation internationale de normalisation. Par ailleurs, les activités du PNUD dans le domaine de l'assainissement des zones urbaines permettront de purifier l'environnement urbain. Le Gouvernement estime que la solution de certains problèmes auxquels se heurtent aujourd'hui le pays dans la gestion de son environnement pourrait être grandement facilitée par une participation du PNUD. Il est en outre conscient du fait que la communauté de l'ensemble des donateurs pourrait apporter pour ce type d'activités, par l'intermédiaire du PNUD, des ressources autres que des ressources de base, et il propose donc que le PNUD canalise cette aide. Ainsi, le Programme de préservation de l'environnement au titre du deuxième CCP sera financé sur fonds extrabudgétaires.

IV. Arrangements de gestion

A. Gestion des programmes

27. Toutes les interventions du PNUD auprès du Gouvernement guyanien passent par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale; en conséquence ce dernier a la responsabilité entière de la coordination et de la gestion des programmes qui relèvent du deuxième CCP. L'expérience acquise au titre du premier CCP a montré que les ressources disponibles pouvaient être utilisées plus efficacement et plus rentablement par le biais de l'approche-

programme. En conséquence, les arrangements concernant la gestion des programmes préconiseront cette modalité, en concentrant les ressources sur un nombre déterminé de programmes convenus pendant la période correspondant au second CCP. Divers projets relevant du premier CCP ont été prorogés et ils continueront d'être gérés selon les arrangements actuels.

28. Vu le manque général de moyens permettant de mettre au point et d'appliquer les programmes, le Gouvernement guyanien demandera au PNUD une aide dans la gestion générale des programmes convenus, étant spécifiquement entendu que des mécanismes seront mis en place pour former le personnel local homologue et pour atteindre les objectifs des programmes. On appliquera en outre des programmes de formation spécifiques qui seraient jugés nécessaires et compatibles avec les programmes en place, à l'image de ceux qui ont été appliqués au titre du premier CCP pour les vérificateurs aux comptes. Selon les possibilités et les circonstances, le PNUD continuera à recourir à des modalités telles que la coopération technique entre pays en développement et le transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés pour venir en aide à ces programmes de renforcement des capacités, vu qu'elles ont été couronnées de succès dans le passé et fortement prisées par leurs bénéficiaires.

B. Mobilisation des ressources

29. Il est évident que les programmes d'intervention prévus pour la période 2001-2003 exigent des ressources qui dépassent de beaucoup les ressources de base disponibles. En conséquence, les ressources de base seront consacrées à des utilisations stratégiques, pour créer des possibilités de partenariat entre d'autres institutions et le Gouvernement en vue du financement des activités. Les possibilités de mobilisation des ressources seront fort attrayantes, notamment dans le domaine de l'environnement, par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial et de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

C. Supervision, examen et suivi

30. Pour appliquer les outils de gestion fondée sur les résultats, chaque programme fera l'objet d'un examen annuel et de rapports correspondants. Ces examens ont

pour objet non seulement de vérifier si les résultats sont atteints selon le calendrier prévu, mais aussi de mesurer l'impact en ce qui concerne le renforcement des capacités, la réduction de la pauvreté et de la protection de l'environnement. On incorporera dans tous les programmes des indicateurs mesurables pertinents afin de faciliter l'évaluation des produits et des résultats. Le Gouvernement et les bénéficiaires participeront à toutes les étapes du programme. Il est également prévu un examen global à mi-parcours du CCP, et des réunions périodiques d'examen tripartites.

Annexe

Objectifs de mobilisation des ressources pour le Guyana (2001-2003)

<i>Source</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Remarques</i>
Ressources ordinaires du PNUD		
Report estimatif	2 979	
MCARB 1.1.1	762	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,67 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	303	
Total partiel	4 044^a	
Autres ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	850	
Participation de tierces parties aux coûts	5 542	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds :	5 885	
dont :		
FEM	3 727	
Kyoto	2 000	
Autres fonds	158	
Total partiel	12 277	
Total général	16 321^a	

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration de politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.

^a Non compris les MCARB 1.1.2, qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.